

Rien ne vaut une bonne vraie information

Il n'y a rien de meilleur qu'une bonne vraie information à propos du photovoltaïque

(Texte exceptionnellement long en raison de son contenu pédagogique)

Nous tous, citoyennes et citoyens, sommes impliqués, voire soumis au développement des énergies renouvelables indispensables à la transition énergétique entamée par notre pays. A ce jour 3 principales sources d'énergie « verte » sont actuellement très en vogue : l'éolien, la méthanisation et le photovoltaïque.

La commune de Nargis a été interpellée oralement et par voie de pétition sur le photovoltaïque et précise ici quelques points factuels et vérifiables.

L'agrivoltaïque n'est pas une juxtaposition artificielle de 2 mots, mais un système de culture étagée qui existe depuis 1981 et associe une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole sur une même surface. Le soleil et la lumière sont ainsi partagés et utilisés par les panneaux et par la culture. Plusieurs cultures peuvent profiter de l'agrivoltaïque, notamment la production de fruits, mais aussi l'apiculture ou l'élevage de moutons.

Deux exigences président à la mise en place du photovoltaïque : **la culture doit demeurer prépondérante** par rapport à la production électrique et **les revenus engendrés par le photovoltaïque doivent être réinvestis dans l'agricole** : transformation des plants, des produits. Dans cet esprit au niveau du zonage du Plan local d'urbanisme intercommunal, le PLUi, il convient de laisser ces parcelles en dénomination A, c'est-à-dire agricole.

A CE JOUR :

Aucun porteur de projet n'a pour l'heure sollicité la Mairie pour effectuer une présentation de projet photovoltaïque en Conseil municipal.

- La société Abowind a déposé en mairie une demande de permis de construire une centrale photovoltaïque, le 29 juin 2020 sur les terrains dits des " Gourdets" , pour une surface de 16 ha, appartenant à un particulier agriculteur et cette société l'a fait connaître par distribution en boîtes aux lettres, de son bulletin d'information.

A ce stade la Mairie ne joue plus aucun rôle : c'est la direction Départementale des Territoires (D.D.T) qui s'assure de la complétude du dossier et si c'est le cas, le projet rentre en instruction préfectorale. Suivront l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), celui de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) ceux de la commune d'implantation, des communes voisines et de la Communauté de communes avant l'enquête publique et selon le résultat de l'instruction administrative, le Préfet donnera ou non son accord.

Les informations détenues par la commune de Nargis sur le projet de la parcelle des Gourdets se limitent à 16 ha de panneaux horizontaux Nord Sud entourés d'un grillage et partiellement de haies d'arbres et dotés de moutons en remplacement des tondeuses.

- Un autre projet agrivoltaïque a été présenté en Communauté de communes en mai 2017 et concerne la Croix Quantine sur une parcelle de 32 hectares. Il s'agit d'un projet de panneaux verticaux de la Société Quadran, disposés Est-Ouest et qui seraient particulièrement productifs en lever et coucher de soleil. Les panneaux verticaux sont un peu moins productifs d'énergie que les panneaux horizontaux en raison de leur captation de soleil différente mais en revanche, ils permettent bien plus aisément de cultiver. La compensation agricole exigée serait une culture entre les panneaux, de fruits rouges (myrtilles, cassis, groseilles, framboises) peu produits en France. La commune de Nargis a fait savoir son attachement à ce que cette parcelle reste zonée au PLUi en A pour conserver sa priorité agricole. A ce jour il n'y a pas de permis de construire déposé pour cette parcelle.

Donc à Nargis aujourd'hui il n'y a pas 64 ha de « fermes photovoltaïques » comme l'indique la pétition mal renseignée qui circule. Il existe 2 projets de parcelles d'agrivoltaïsme pour un total de 48 hectares dont l'un ne fait pas pour l'instant l'objet de demande de permis de construire. La pétition est également mal illustrée puisque certains panneaux très propices à l'agriculture sont verticaux. La Chambre d'agriculture très vigilante à ce qu'il convient ou non de faire en agrivoltaïsme s'est en effet opposée au projet de 8 ha au lieu dit La Hutte et à un autre projet de 8 ha également, au Château d'eau.

Le conseil municipal se tient à la disposition de chacun d'entre vous pour plus d'informations si vous le souhaitez.

Le Conseil municipal



Thématique(s):
Infos flash



Mairie

de Nargis

1, rue de la Mairie

45210 Nargis

02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/actualites/rien-ne-vaut-une-bonne-vraie-information>